



Votre marque, en résonance avec le Pays Lunellois.

Devenez mécène de l'École de musique de Lunel et gagnez en visibilité auprès de **700 familles locales**, tout en concrétisant votre engagement RSE.

700

PERSONNES TOUCHÉES / AN

40

ANS D'ANCRAGE LOCAL

60%

DE RÉDUCTION D'IMPÔT

3

FORMES DE MÉCÉNAT

Pourquoi votre entreprise y gagne

Visibilité locale ciblée

Votre logo sur notre site, programme annuel et affiches d'événements (fête de la musique, festival d'Hivers et d'Accords, concerts, animations des marchés).

Engagement RSE concret

Éducation, accessibilité culturelle, cohésion sociale. Aligné sur les ODD 4, 10 et 11 — valorisable en communication et reporting.

60 % de réduction fiscale

Loi Aillagon (art. 238 bis CGI), plafond 20 000 € ou 0,5 % du CA HT. Levier puissant et reconnu.

Exemples de paliers

PARTENAIRE

300 €

soit 120 € réels

Logo site + remerciement public

ALLIÉ

1 000 €

soit 400 € réels

+ Logo programme annuel + 2 invitations concert

SOUTIEN MAJEUR

3 000 €

soit 1 200 € réels

+ Logo affiches + animation musicale (1/an)

BIENFAITEUR

5 000 €+

soit 2 000 €+ réels

+ Convention dédiée + concert privé sur mesure

Un don de 1 000 € ne coûte réellement que 400 € à votre entreprise — pour une visibilité année pleine auprès de centaines de familles du bassin lunellois.

1 Trois formes possibles

- ♪ **Don financier** (ponctuel ou pluriannuel).
- ♪ **Don en nature** (instruments, matériel, prestations).
- ♪ **Mécénat de compétences** — collaborateurs sur leur temps de travail (art. 238 bis CGI).

2 Et après ?

- ♪ **Échangeons** — par téléphone, visio ou autour d'un café à l'école.
- ♪ **Convention sur mesure** co-construite avec vous.
- ♪ **Reçu fiscal** envoyé dès réception du don.